

## 1. Informations générales

<b>Description de l'ouvrage</b>	Transformations des bâtiments N°397 et 399
<b>Commune</b>	Ormont-Dessus
<b>Construction existante ?</b>	Oui
<b>Numéro bâtiment ECA</b>	397
<b>Parcelle</b>	6661
<b>Maître de l'ouvrage</b>	MILLIOUD Catherine et André
<b>Mandataire principal</b>	iMoulet Architecture Sàrl
<b>Type d'ouvrage détaillé</b>	Habitations 73 - Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
<b>Type construction</b>	ECA_VI - Construction avec occupation importante
<b>Dangers</b>	Avalanches Glissement de terrain permanent Glissement de terrain spontané Laves torrentielles



## 2. Danger - Avalanches

### 2.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité).	Non
Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).	Non
Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment	Non

### 2.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	fort
Intensité de l'aléa au Tr300 sur l'emplacement de la construction	faible
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'une avalanche ?	Non
Précision sur l'événement	
---	
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non

### 2.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

#### Exposition des personnes

Est-ce que la construction est directement exposée au danger d'avalanche (maison isolée et/ou aucun ouvrage de protection et/ou aucune autre construction ne protégeant la construction) ?	Oui
--	-----

#### Action

Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

#### Vulnérabilité de la construction

**Est-ce que des transformations > 20% de la surface au sol et/ou modifications significatives à la structure porteuse sont prévus ?**

Non

---

**Action**

---

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

---

## **Vulnérabilité des biens**

**Est-ce que la forme et/ou l'intégration de la construction dans le terrain sont conçues en fonction du danger d'avalanche ?**

Oui

---

**Est-ce que les ouvertures exposées au danger d'avalanche sont conçues et/ou protégées en fonction de la situation de danger ?**

Oui

(si aucune ouverture exposée à la situation de danger, mettre oui)

---

**Est-ce que la conception des espaces intérieurs prend en compte le danger d'avalanche ?**

Oui

---

**Précisions/détails**

---

Le bâtiment existe depuis le milieu du 18ème siècle et n'a jamais été le terrain d'une avalanche jusqu'à lui

---

**Action**

---

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

---

## 2.4 Résultats - Avalanches

Résultat

Déficit de sécurité observé

Action

Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable				
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens		
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle
ECA_I	■								
ECA_II	■								
ECA_III	■	■							
ECA_IV	■	■					■		
ECA_V	■	■	■		■		■	■	
ECA_VI	■	■	■ ✓		■	✓	■	■	■ ✓
ECA_VII	■	■	■		■		■	■	

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



## 3. Danger - Glissement de terrain permanent

### 3.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité).

Non

Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment

Non

### 3.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa

faible

<b>Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction</b>	faible
<b>La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement de terrain permanent ?</b>	Non
<b>Précision sur l'événement</b>	---
<b>Mesure de protection existante pour le bâtiment</b>	Non
<b>Etude existante sur ou à proximité du projet ?</b>	Non

### 3.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

#### Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

##### Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

#### Vulnérabilité de la construction

**Est-ce que des transformations > 20% de la surface au sol et/ou modifications significatives à la structure porteuse sont prévus ?** Non

##### Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

#### Vulnérabilité des biens

**Est-ce que la modification du terrain naturel est supérieure à 3 m ?** Non

(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

**Est-ce que les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle ?** Non

(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

##### Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire



### 3.4 Résultats - Glissement de terrain permanent

Résultat

Objectif de sécurité atteint

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable					
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens			
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle	
ECA_I	■									
ECA_II	■									
ECA_III	■	■								
ECA_IV	■	■					■			
ECA_V	■	■	■		■		■	■		
ECA_VI	■	■	■	✓	■	✓	■	■	✓	
ECA_VII	■	■	■		■		■	■		

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



## 4. Danger - Glissement de terrain spontané

### 4.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité)

Non

Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).

Non

Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment

Non

## 4.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	moyen
Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction	faible
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement superficiel spontané ?	Non
Précision sur l'événement	
---	
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non

## 4.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

### Exposition des personnes

<b>Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (zone SUP selon norme SIA 416) ?</b> <small>(mettre non si aucun sous-sol habitable n'existe)</small>	Non
<b>Est-ce que le sous-sol habitable est conçu/protégé contre le danger de glissement superficiel spontané ?</b> <small>(mettre oui si aucun sous-sol n'existe)</small>	Oui
<b>Action</b>	
Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire	

### Vulnérabilité de la construction

<b>Est-ce que des transformations &gt; 20% de la surface au sol et/ou modifications significatives à la structure porteuse sont prévus ?</b>	Non
<b>Action</b>	
Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire	

### Vulnérabilité des biens

<b>Est-ce que les ouvertures exposées au glissement de terrain spontané sont conçues et/ou protégées</b>	Oui
--	-----



**en fonction de la situation de danger ?**

---

**Est-ce que la conception des espaces intérieurs (SUP selon norme SIA 416) prend en compte le danger de glissement de terrain spontané ?**

---

Oui

**Précisions/détails**

---

Les aménagements extérieurs (terrasses aménagées) permettent d'orienter un éventuel glissement de terrain spontané.  
Les ouvertures sont limitées aux portes d'entrées sinon il s'agit de fenêtres.

---

**Action**

---

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

---

## 4.4 Résultats - Glissement de terrain spontané

Résultat

Objectif de sécurité atteint

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable					
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens			
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle	
ECA_I	■									
ECA_II	■									
ECA_III	■	■								
ECA_IV	■	■					■			
ECA_V	■	■	■		■		■	■		
ECA_VI	■	■	■	✓	■	✓	■	■	✓	
ECA_VII	■	■	■		■		■	■		

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



## 5. Danger - Laves torrentielles

### 5.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité)

Non

Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).

Non

Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment

Non

## 5.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	résiduel
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet de laves torrentielles ?	Non
Précision sur l'événement	---
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non

## 5.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

### Exposition des personnes

Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (SUP selon norme SIA 416) ? <small>(mettre non si aucun sous-sol n'existe)</small>	Non
---	-----

Est-ce qu'une mesure de protection adaptée à la situation de danger a été mise en place pour protéger le sous-sol contre le danger de laves torrentielles ? <small>(mettre oui si aucun sous-sol n'existe)</small>	Non
---	-----

### Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

### Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

## 5.4 Résultats - Laves torrentielles

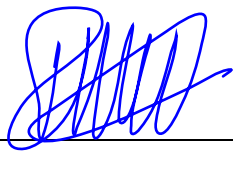
Résultat	N/A
Action	Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

Nous recommandons de prendre contact avec l'ECA et/ou un bureau spécialisé afin de s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN pour ce type de construction.

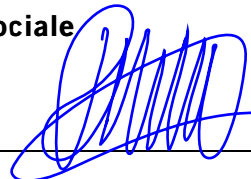
L'ECA pourrait s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN lors de la mise en oeuvre des mesures de protection définies par le bureau spécialisé.

**Lieu - date - signature du maître  
d'ouvrage**

po 

Les Diablerets 08.03.24

**Lieu - date - signature du mandataire  
principal ou le bureau spécialisé  
Raison sociale**



Les Diablerets 08.03.24